

La modification 002 a été faite pour la raison suivante :

Supprimer ce qui suit:

Minimum of 685 m² of heated warehouse-type space with a ceiling height of 8.5 m.

Insérer le texte suivant:

Type entrepôt chauffé avec une espace minimale de 685 m² et avec une hauteur de plafond minimale de 6,09 m.

*** Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**